



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Présent(e)s :

MM. GERAUDIE, BARLERIN, BOUILHAC, FAUCHER, LEYRIS, MAZEAUD,
Mmes ANTONI, BERNARD, CROUZETTE, MOUSNIER, NOEL, POUGET, VILLATOUX

Absents/Représenté(e)s :

Mme COURBIER (procuration à Mme CROUZETTE), Mme JAN, Mme MOUSNIER, M. ARTIGUES, M. JACQUET (procuration à M. MAZEAUD), M. RASSION

Secrétaire de Séance : Romuald RHODES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10. Il fait le point sur quelques sujets en cours :

- *Funérarium : le permis de construire est accordé, les travaux vont pouvoir commencer*
 - *Recensement : il se passe bien, les agents recenseurs sont motivés et volontaires*
 - *Rappel de la date de l'inauguration de la résidence du Picatard, Corrèze Habitat, le 15/02*
 - *Réunion publique organisée par « les gilets jaunes », à la maison des associations le 23 février (15h)*
- Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 30/01/2019 : prise en compte d'une remarque de Mme Villatoux concernant le vote du CA.
 - Budgets : M. le maire rappelle le résultat 2018 (198 038,74€), qui permet une petite marge de manœuvre. Il indique être satisfait que le budget puisse être voté tôt dans l'année, permettant ainsi de poser des jalons et d'éviter tout dérapage financier. Il présente ensuite le budget, en commençant par la section de fonctionnement ; c'est un budget rigoureux et serré, nécessitant un bon contrôle des dépenses notamment. Les charges de personnel sont en augmentation, due à l'embauche d'un personnel supplémentaire au service technique et aux revalorisations salariales. Mme Villatoux pose une question concernant l'augmentation des charges du chapitre 65 charges de gestion courante, il lui est répondu que cela concerne d'une part la participation au centre équestre, d'autre part des travaux d'enfouissement des réseaux télécom. Concernant les recettes, M. le maire en présente le détail. Il indique que par souci de transparence, les 82k€ de legs apparaissent isolément (ce montant est en réalité intégré au chapitre 77). Suite à une question de JP Faucher sur l'estimation de certaines recettes, il est répondu que l'estimation liée aux impôts locaux s'est faite à taux et bases constant, tout comme pour les dotations de l'Etat (pas de baisse envisagée).
 - M. Mazeaud présente la section d'investissement, avec différentes lignes budgétaires (la sécurité routière, le TBI, les travaux de l'église, le matériel pour le service technique, le fauchage, le pignon du gymnase, le parvis de la mairie, l'accessibilité, éclairage de la pétanque...). Pour ce qui concerne la sécurité routière, un plateau ralentisseur est prévu avenue nationale, et des aménagements avec des quilles sur la route de Brive.
 - Le pignon arrière du gymnase est en très mauvais état, il sera repris. Des travaux seront également effectués

au Bordeaux (reprise de voirie, avant le transfert de cette voie à TulleAgglo).

Un investissement estimé à 120k€ sur le matériel de fauchage (tracteur + épareuse) pourrait s'avérer nécessaire à court terme. Pour cette année, le choix de l'externalisation de la prestation a été fait.

M. le maire et M. Mazeaud insistent sur la nécessité de lancer le projet de lotissement des grillons cette année. Le budget est voté à l'unanimité.

Les budgets Lotissement la Valette, lotissement les Grillons, ALSH sont ensuite présentés et votés à l'unanimité.

- Demande de subvention TBI
L'Etat participe à cet investissement via le programme Ecoles Numériques rurales, à hauteur de 50% du montant H.T, le conseil départemental ne participe plus au financement depuis 2018.
Adopté à l'unanimité
- Demande de subvention Gymnase : des financements sont demandés à l'Etat (programme DETR – dotation à l'équipement des territoires ruraux), au département et à TulleAgglo, portant cette demande de subvention à 82% du montant HT.
Adopté à l'unanimité
- Demande de subvention parvis mairie : financement demandé à l'Etat dans le cadre de la DETR (40%)
Adopté à l'unanimité
- Demande de subvention éclairage pétanque
Adopté à l'unanimité
- Achat d'un terrain à un particulier : ce terrain est situé le long de la route de Magueur
Adopté à l'unanimité
- Achat du terrain de la Pierre Bouchère : lancement des démarches
Adopté à l'unanimité
- Vente des terrains restant au lotissement La Valette : il reste 2 lots, une proposition a été faite à un prix inférieur au prix initialement défini. En effet, les lots sont moins bien situés, et il est important de les vendre rapidement.
Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 21h00.